

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 MAI 1889.

---

Augmentation du personnel des tribunaux de première instance,  
à Audenarde, Malines et Mons (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. FRIS.

---

MESSIEURS,

La section centrale chargée d'examiner le projet de loi augmentant le personnel des tribunaux de première instance d'Audenarde, Malines et Mons, a adopté à l'unanimité de ses membres ledit projet de loi.

Il est justifié par les nécessités de l'administration de la justice dans ces divers arrondissements : le tableau annexé à l'Exposé des motifs en fournit la démonstration.

Aucune des sections de la Chambre n'a présenté d'objections. Toutes l'ont adopté à l'unanimité des membres présents.

Dans deux sections, d'autres besoins ont été signalés. C'est ainsi que l'attention du Gouvernement a été appelée sur la nécessité d'augmenter le personnel des tribunaux d'Arlon et de Verviers et de créer une nouvelle place de substitut à Anvers. Un membre de la section centrale a rappelé qu'il conviendrait aussi d'augmenter le personnel du tribunal de Gand.

La section centrale appelle sur ces demandes l'attention de M. le Ministre de la Justice et les recommande à son examen. Elle n'a pas pensé qu'elles dussent retarder la solution de questions complètement instruites dès maintenant.

La section centrale, à l'unanimité de ses membres, a l'honneur de proposer à la Chambre le vote du projet de loi.

*Le Rapporteur,*  
VICTOR FRIS.

*Le Président,*  
T. DE LANTSHEERE.

---

(1) Projet de loi, n<sup>o</sup> 156.

(2) La section centrale, présidée par M. DE LANTSHEERE, était composée de MM. DECLERQ, VERCRUYSE, VAN CLEEMPUTTE, EEMAN, FRIS et JACOBS.